

## **-Communiqué-**

**Pour diffusion immédiate**

### **Le CREGÎM applaudit les maires de la MRC de Bonaventure pour leur engagement vers une gestion responsable des matières résiduelles.**

**Bonaventure, le 20 février 2008** – Le Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM) n'aura pas recours au Bureau d'Audiences Publiques en Environnement pour débattre la question de la gestion des matières résiduelles.


En effet, la municipalité de Saint-Alphonse, qui s'est vue confier le dossier de l'enfouissement, peut se vanter d'avoir obtenu un « A + » pour son devoir. En plus de l'enfouissement, la municipalité offrira aux citoyens un éco-centre où plusieurs matières pourront être récupérées et recyclées.

De plus, le CREGÎM applaudit les maires de la MRC de Bonaventure pour leur engagement par résolution vers une gestion responsable des matières résiduelles. À leur rencontre d'hier soir, ceux-ci ont tenu à démontrer leur volonté de mettre en œuvre les actions prévues au PGMR (Plan de gestion des matières résiduelles) et se sont engagés à court terme à commander une étude de faisabilité et de coûts pour ce qui a trait à la valorisation, c'est-à-dire, les matières pouvant être compostées.

« *Nous sommes très confiants que la MRC d'Avignon, qui partage le même PGMR que la MRC de Bonaventure, emboîtera le pas elle aussi et collaborera à l'étude.* » confie Camille Leduc, président du CREGÎM.

-30-

Source : Camille Leduc, président du CREGÎM  
(418) 752-6299

<p><b>Ensemble</b> pour un avenir durable</p> <p><b>Together</b> for a sustainable future</p>	<p><b>CREGÎM</b> partenaire pour la mise en œuvre du développement durable en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine</p> <p><b>CREGÎM</b> a partner in the establishment of sustainable development in Gaspesia and Magdalen Islands</p> 
---	--